

Dire les indiscernables Faire et défaire la spécificité des roms en bidonvilles

Thomas Ott

Anthropologue, chercheur associé au Centre Max Weber,
responsable de programme pour l'ONG ITD Monde en Roumanie

L'installation dans les grandes villes de France et d'Europe de bidonvilles de roms¹, à l'orée des années 2000, a provoqué un certain tollé, à en juger par le brouhaha que ces installations vont susciter dans la presse ou dans les discours politiques, en particulier à partir du milieu des années 2000 et jusqu'à baisser progressivement d'intensité (à mesure que la « crise des migrants » semble détourner le tumulte), après avoir atteint son paroxysme en 2010². Le phénomène fait événement et les réactions semblent témoigner d'un certain effet de surprise car le problème paraît sans précédent et sans équivalent.

Lorsqu'un bidonville s'installe dans un creux de la ville, on ne questionne pas l'installation en elle-même mais ses occupants qui sont – ou dont on dit qu'ils sont – des « roms ». Il y a là une forme d'oubli et de déni, par l'absence de mise en perspective historique d'abord, et notamment en référence aux bidonvilles de la France d'après-guerre³, en se retrouvant dans la situation d'une « sempiternelle redécouverte⁴ », celle de retrouver encore une fois des migrants dans un habitat de fortune. Un déni aussi, celui d'évacuer la question de l'installation précaire, à en juger notamment par le refus des pouvoirs publics de reprendre le terme de « bidonville », marqueur de la problématique sociale, pour préférer questionner cette curieuse présence des « roms », leur « volonté » d'intégration et le caractère illicite de leurs « campements ». Les bidonvilles de roms marquent moins les esprits pour ce qu'ils représenteraient, un retour d'une forme miséreuse d'installation, que par l'irruption surprenante d'une population étrange et étrangère, à l'histoire tout aussi hypothétique qu'exotique. On surdétermine cette présence à mesure qu'elle intrigue.

Une présence mise « hors du commun »

Les « roms » provoquent une forme de curiosité et de stupeur. Ils participent d'un imaginaire commun fait d'amalgames, d'*a priori* et d'ignorance. On se demande si leur présence dans les bidonvilles est le fait de leur « culture » et si leur installation présente est dans la continuité de leur passé. L'histoire des roms est aussi peu connue qu'elle peut être évocatrice de la curiosité et de l'angoisse que le passage et la présence des roms a de tout temps provoquées. Questionner exclusivement les roms en bidonvilles aujourd'hui, c'est écarter cette histoire et cette présence hors du commun, littéralement, et renvoyer les bidonvilles à une démarche spécifique.

Par l'effet de cette insistante interrogation, les bidonvilles deviennent ainsi l'expression singulière d'une population en particulier, dans toute son étrangeté. Les bidonvilles deviennent un problème spécifique autant que la population qui s'y abrite. Ils sont le fruit d'une démarche propre à cette population qui, par ailleurs, est déjà marqué d'une image toute singulière, et en particulier une image de « nomade ». Si bien qu'au moment de caractériser cette « migration » des roms, cette mobilité interpelle doublement. D'abord parce qu'elle est une migration « de l'intérieur », depuis le

1 J'utilise l'expression « bidonvilles de roms » pour faire référence à une situation qui est construite dans les discours et les interventions comme une entité distincte, et permet de faire la distinction avec toutes les autres formes d'installations précaire urbaines auto-construites. Par ailleurs, je parle des « roms » (parfois « roms en bidonvilles ») comme un terme générique emprunté au discours commun, que les personnes dont il s'agit soient roms ou non. La majorité des occupants de bidonvilles de roms en France sont Roumains, dans une bien moindre mesure Bulgares ou issu des pays d'ex-Yougoslavie, tout récemment originaires d'Albanie.

2 ...et le discours de Nicolas Sarkozy à Grenoble en juillet 2010.

3 Les travaux à ce sujet sont nombreux mais on peut utilement citer ceux de Colette Petonnet ou encore Mehdi Lalaoui, etc.

4 Olivier Chavanon et Frédéric Blanc, *Ecarts d'identité* n°130.

territoire européen. Si les migrations ont généralement une image d'ailleurs lointain, la mobilité des roms, en particulier roumains et bulgares, semble perdre de ses « caractéristiques » habituelles. Les roms sont moins étrangers (lointains) qu'étranges (différents). Ensuite justement parce que cette mobilité semble directement liée aux caractéristiques qu'on veut bien prêter aux roms, celle d'une mobilité « en soi », « culturelle », décontextualisée. Il n'existe aucune autre raison à leur mobilité que leur propre volonté ou leur habitude irréprouvable, incorrigible.

Un troisième facteur vient encore troubler le constat : on parle à un moment donné de « migrations pendulaires »⁵ pour caractériser la mobilité des roms, traversant un territoire désormais sans « frontières », du moins ces frontières ne représentent plus nécessairement des obstacles infranchissables (murs, mers, déserts, interdictions réglementaires) mais font plutôt office de point de contrôle, qui est la caractéristique première de ce nouveau mode de limites moins territoriales qu'administratives. La proximité et la « porosité » de ces limites permet les « aller-retour », autant que ces allers et venues semblent être la clef de cette migration : utilitaire, « économique », intéressée, cupide ! Les aller-retour semblent faire montre d'un manque de sérieux, défont les « bonnes raisons » de la migration (guerres, famines, persécutions) et mettent le doute sur la rationalité de la démarche en continuant ainsi à l'arracher à tout contexte explicatif. Le statut de « ressortissant européen », gagné par les roumains et les bulgares en 2007, déclenche d'ailleurs une série de questions sur la « volonté d'intégration » de ces nouveaux ressortissants, car le rapprochement des territoires et la « liberté de circulation » imposent plus encore de s'expliquer sur les raisons de sa présence – nécessaire « activité » ou « ressources suffisantes » – pour ne pas devenir une « charge déraisonnable » (termes de l'article de loi), motif unique et exclusif pour lequel on « éloigne » de France les roms européens en bidonvilles.

Des réponses au problème des bidonvilles vont être, elles aussi, exclusives à cette population, à l'instar des « villages d'insertion »⁶ ou les différents dispositifs publics d'intégration pour les habitants de bidonvilles, parfois même basés sur des mesures dérogatoires au droit commun⁷, pour contourner (mais non pas annuler) les limitations administratives pour l'accès à l'aide sociale et aux ressources qui conditionnent ensuite l'accès au logement notamment. Les mesures prises par les pouvoirs publics sur le problème spécifique des bidonvilles de roms sont tâtonnantes autant qu'elles s'élaborent par expérimentations successives qui ne donnent pas nécessairement les résultats escomptés. Au plus fort de l'agitation médiatique et politique, entre 2009 et 2012, cette situation n'a pas encore un mode sûr pour sa résolution. La réponse des pouvoirs publics se traduit pour l'essentiel en termes stricts de gestion de l'ordre public et l'évacuation massive des sites d'occupation⁸, souvent à renfort de mesures d'éloignement⁹, puis l'intervention des services de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) dont la politique des retours volontaires sera un échec¹⁰.

Dans le même temps, ici et là, sur quelques territoires innovants, se développent des solutions alternatives et expérimentales de mise à l'abri, de dispositifs d'insertion locaux ou de coopération décentralisée avec le pays d'origine. Mais hormis les démarches expérimentales locales sur des territoires volontaires, la situation des roms en bidonville n'est pas vue comme une situation sociale

5 J'ai moi-même participé à une exposition de photographie au CHRD (Centre d'histoire de la résistance et de la déportation) de Lyon en 2009 intitulée « voyages pendulaires ».

6 Voir Olivier Legros, « Les "villages d'insertion" : un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne ? », Revue Asylon(s), n° 8, juillet-septembre 2013.

7 Exemple du dispositif « Andatu » à Lyon, à l'initiative de la préfecture du Rhône et mis en œuvre par Forum Réfugiés entre 2011 et 2015.

8 Expulsions de masse pour lesquelles la France va être épinglée par la Commissaire européenne Viviane Reding en 2010 au motif d'action discriminatoire (ciblant uniquement des roms).

9 Des OQTF (Obligations à Quitter le Territoire Français) sont distribuées à des centaines de personnes en même temps, sans étudier les cas individuels, uniquement basées sur le principe de la présence en bidonville, et sur le motif présumé d'absence de ressources « suffisantes » pour se maintenir sur le territoire.

10 Ponctué par l'arrêt des activités de l'OFII à Bucarest sur ce volet en 2014.

critique qu'il s'agit de résoudre. Le phénomène des bidonvilles est tenu isolé d'autres formes d'habitat précaire¹¹. La situation n'est pas non plus considérée comme un problème ordinaire, touchant par ailleurs d'autres publics et pouvant par exemple alimenter la réflexion sur les réponses à donner ou encore faire évoluer l'offre et les capacités des dispositifs d'aide¹². A l'inverse, les dispositifs de droit commun ne sont pas vraiment sollicités (Services sociaux municipaux ou départementaux, missions locales, etc.) ou bien sont rapidement saturés (comme les services du 115 ou les Services intégrés d'accueil et d'orientation - SIAO). Les moyens ne sont pas non plus donnés pour la connaissance des besoins des personnes¹³.

Postures et tensions d'engagement des acteurs

Les acteurs sur ce terrain sont par ailleurs nombreux, en particulier les collectifs de soutien (associatifs ou non), voisins¹⁴ ou parents d'élèves, les associations militantes ou professionnelles, caritatives, humanitaires, d'aide social, dans des domaines assez divers, santé, accès au logement, soutien juridique, scolarisation. Cet ensemble, de manière plus ou moins coordonnée, intervient auprès des occupants des bidonvilles, dans des registres d'action qui vont de l'indignation citoyenne face aux conditions de vie à l'analyse jurisprudentielle experte des décisions des tribunaux ou du droit des étrangers. Les modalités d'intervention sont également diverses : certaines associations pallient l'absence des pouvoirs publics, d'autres associations deviennent, elles, opératrices de la commande publique pour des interventions ciblées. L'enjeu, progressivement, pour ces différents acteurs issus de la société civile, sera de mettre en cohérence les discours sur la situation des roms en bidonvilles et de s'accorder sur une posture commune, coordonner les interventions sur le terrain et les interpellations auprès des pouvoirs publics.

Cette construction de posture va justement suivre un chemin inverse du positionnement de l'action publique et d'une partie de « l'opinion publique », en buttant toutefois, au cours de sa progressive harmonisation, au croisement d'une posture « spécialiste » ou, au contraire, « généraliste ». Les « spécialistes » s'attachent à la situation des roms et poursuivent la distinction, en dénonçant les discriminations, défendant les roms comme minorité en danger, luttant contre toutes les formes de haine, de ségrégation et de rejet. Les « généralistes » vont développer une posture plus « transversale » et s'attacher et défaire le cloisonnement dans lequel se trouve le sujet des roms en bidonvilles. De cette manière, il va s'agir de déconstruire la spécificité par laquelle est vue la situation des bidonvilles et de construire des correspondances entre cette situation et d'autres situations de précarité et de pauvreté. Cette posture « technicienne » s'appuie sur le droit commun, dénonce les manquements au droit, favorise l'accès à ce droit pour toutes personnes qui en sont éloignées, et enfin propose des évolutions de ce droit qui puissent bénéficier à un ensemble de personnes, tant que le domaine du droit qui les concerne traverse leur situation et celle de tant d'autres. C'est cette recherche de transversalité qui caractérise également les travaux de nombreux chercheurs qui ont par ailleurs, de manière souvent mêlé, participé à cette harmonisation qui est aussi une vaste entreprise de clarification et de discernement.

Les questions qui traversent la situation des bidonvilles de roms font également l'objet d'un certain nombre de travaux qui subissent eux-mêmes la même dispersion initiale des objets de recherche sans toutefois représenter une divergence dans les postures, qui a été progressivement exploitée et

11 Au plan national ou au plan mondial, Agnès Deboullet, « Repenser les bidonvilles », revue Urbanisme, automne 2017.

12 C'est la question du modèle de l'État providence qui est en jeu. Voir par exemple Philippe Warin, le non-recours aux droits, SociologieS (en ligne), 15 novembre 2012.

13 Au moins jusqu'en 2012 et la circulaire gouvernementale du 26 août qui va prévoir un « diagnostic social » avant toute expulsion. Il sera ensuite question de son application, progressive mais pas véritablement systématique, et la répétition, en la complétant, de cette instruction du gouvernement dans une nouvelle circulaire en 2018.

14 Eric Fassin parle, dans un tout autre sens, de la figure du « riverain » qui est, elle, la figure inverse empruntée par le discours politique pour faire du voisinage les victimes de l'installation des bidonvilles (et occulter que les occupants eux-mêmes subissent l'installation en bidonville). Eric Fassin, Carine Fouteau, Serge Guichard et Aurélie Windels, *Roms et riverains. La politique municipale de la race*, La Fabrique, 2014.

clarifiée. Qu'il s'agisse des roms comme population singulière, de bidonvilles comme problématique urbaine, des politiques publiques comme constructions institutionnelles, etc., les travaux issus de la recherche vont tenter « d'objectiver » cette situation, c'est-à-dire de se défaire de la singularité d'un sujet pour définir un objet qui va pouvoir être mis en perspective avec différentes autres situations décrites avec le même objet.

Ainsi, d'un côté les associations et collectifs vont consolider et professionnaliser leur action, en se structurant notamment autour d'un collectif national¹⁵, sans que cette démarche soit d'ailleurs tout-à-fait étrangère, dans un antagonisme constructif, à la structuration là aussi de l'action des pouvoirs publics qui, dans le même temps, vont s'organiser autour d'une délégation interministérielle¹⁶ et deux circulaires gouvernementales. Ce collectif, en s'appuyant sur ses membres qui interviennent chacun sur leur territoire, sur différents terrains et dans des contextes parfois forts différents, produit de la connaissance qui accompagne, guide et soutien l'action sur le terrain : guides juridiques, capitalisation des pratiques, évaluation de l'impact de différentes solutions, etc. Cette production va participer à défaire les biais qu'introduisaient « l'effet de surprise » à la réapparition des bidonvilles à la fin des années 90 et la découverte curieuse et étonnée des occupants roms. La recherche, en s'articulant à ce mouvement, emprunte la même démarche : défaire l'amalgame, remettre en perspective historique, changer d'échelle (européenne, mondiale) ou encore montrer comment l'action publique produit le problème qu'elle est censée résorber¹⁷.

La structuration des réseaux de la société civile ou la convergence des résultats de la recherche permettent de défaire l'imbroglio qui caractérise la situation des bidonvilles de roms, entre d'une part une question sociale disputée, sans réponse publique précise, dans un déni historique et systémique, et d'autre part une question spécifique à une « population » en particulier, les « roms », minorité en danger, peuple discriminé, tout à la fois objet de curiosité folklorique et énigme historique. L'écart d'identité des occupants des bidonvilles a créé un défaut d'identification pour le phénomène qu'ils subissent et produit de l'indiscernable. D'où l'importance d'un mouvement inverse de déconstruction des manières de dire les migrations pour défaire l'exclusivité liée à l'étrangeté des personnes et leur migration et reconstituer les communs.

15 Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope.

16 La Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL).

17 Voir en particulier le numéro d'octobre 2015 de la Revue projet, « Bidonvilles: sortir du déni », ou encore le numéro de l'automne 2017 de la revue Urbanisme, « Actualité du bidonville ».